



SERVICES DE CONSULTATION

SUR

L'ÉVALUATION DE LA PLANNIFICATION ET DE LA GESTION DES FORÊTS DANS
DIFFÉRENTS TYPES DE FORÊTS DANS CERTAINS PAYS AFRICAINS

2019

1. INTRODUCTION

Le Forum forestier africain (AFF) est une organisation panafricaine non gouvernementale dont le siège est à Nairobi, au Kenya. C'est une association d'individus qui partagent la recherche et l'engagement pour la gestion durable, l'utilisation et la conservation des forêts et des ressources forestières de l'Afrique pour le bien-être socio-économique de ses populations et pour la stabilité et l'amélioration de son environnement. L'objectif du Forum est de fournir une plate-forme et de créer un environnement propice à l'analyse indépendante et objective, au plaidoyer et aux conseils sur les questions politiques et techniques pertinentes relatives à la gestion, à l'utilisation et à la conservation durables des ressources forestières et forestières de l'Afrique dans le cadre des efforts visant à réduire la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes et le développement économique et social.

L'AFF a obtenu un financement de l'Agence suédoise de développement international (ASDI) pour mettre en œuvre le projet intitulé "*Renforcement de la gestion et de l'utilisation des écosystèmes forestiers pour le développement durable en Afrique*". L'objectif global du projet est de "générer et partager les connaissances et l'information par le biais de partenariats de manière à contribuer à l'élaboration de politiques, à la prise de décisions et au renforcement des capacités en vue d'une meilleure gestion des forêts qui permette de mieux lutter contre la pauvreté et de mieux protéger l'environnement en Afrique". L'un des principaux objectifs du projet est d'identifier et de promouvoir les opportunités pour une protection et une gestion durable des ressources forestières du continent ainsi que pour l'approvisionnement en biens et services écosystémiques.

1.1 Contexte

L'aménagement forestier exige l'exécution de pratiques sylvicoles dans une forêt tout en tenant compte des aspects économiques, sociaux, écologiques et culturels. Pour ce faire, un plan d'aménagement est une condition préalable. C'est pourquoi la planification et le plan d'aménagement est un élément important de la gestion durable des forêts (GDF) ; par exemple, ces plans aident les propriétaires de ressources à identifier ce qui peut être fait pour améliorer et protéger les valeurs des forêts, maximiser les opportunités d'investissement existantes et émergentes pour obtenir un rendement optimal et fournir les services écosystémiques essentiels. Le processus de planification doit être inclusif ; par exemple, pour permettre à divers intervenants de participer à l'élaboration des plans et à la gestion forestière. A cet égard, les plans devraient clarifier les rôles et les responsabilités des divers intervenants. En outre, dans le contexte de la participation, la prise en compte du genre dans la planification et la gestion des forêts est essentielle parce que les hommes et les femmes jouent des rôles différents mais complémentaires dans la gestion des forêts, la récolte et l'utilisation des ressources forestières. L'exclusion des femmes, par exemple, nuira au processus de planification ainsi qu'à la gestion des forêts en raison des compétences et des connaissances considérables que possède ce groupe.

De bons plans d'aménagement forestiers ne peuvent être élaborés que si l'on dispose d'informations fiables, opportunes et adéquates pour guider le processus de planification. De tels plans peuvent alors faciliter la bonne gestion des forêts lorsque des ressources d'appui sont disponibles, permettant ainsi d'atteindre les politiques et objectifs socio-économiques et environnementaux.

Cependant, la littérature scientifique et d'autres écrits brossent un tableau qui montre que le continent manque de ce type d'information pour planifier ses activités forestières, en plus d'autres

contraintes associées à la gestion durable des forêts. Les informations sur l'évaluation des forêts africaines, la dynamique des peuplements et la capacité à répondre aux demandes croissantes des populations croissantes sur une base durable font largement défaut. Alors que les forêts continuent de jouer un rôle de plus en plus critique pour le bien-être des populations et la survie des animaux et des plantes, ainsi que pour la protection de l'environnement, l'élaboration de bons plans pour guider un approvisionnement durable en biens et services écosystémiques est inévitable. Cependant, certaines forêts africaines n'ont pas de bons plans d'aménagement pour orienter leur gestion, leur exploitation ainsi que leur conservation. Il s'ensuit que les différents types de forêts des pays africains ne sont pas gérés de manière durable. C'est dans ce contexte que l'AFF entreprend une évaluation du processus de planification et de gestion des forêts, car celles-ci sont essentielles pour élaborer les moyens d'accroître l'offre de biens et services écosystémiques provenant des différents types de forêts en Afrique.

1.2 Justification

Pour son plan de travail 2019-2020, AFF prévoit d'entreprendre deux études visant à évaluer l'adéquation entre les plans d'aménagement et les pratiques de gestion forestières dans différents types de forêts. Pour ce faire, l'AFF recrute deux experts pour entreprendre les études, l'un en Afrique anglophone et l'autre en Afrique francophone.

2. BUT DU TRAVAIL

Évaluer les moyens d'améliorer les plans d'aménagement et les pratiques de gestion des forêts dans certains pays d'Afrique anglophone et francophone en vue d'accroître l'offre de biens et services écosystémiques forestiers.

3. TÂCHES SPÉCIFIQUES

- a) Évaluer les processus d'élaboration des plans d'aménagement pour différents types de forêts dans les pays sélectionnés,
- b) Évaluer l'adéquation des plans (annuels, à court terme, à long terme, au niveau des arbres et des peuplements, etc.), en termes de :
 - exactitude/fiabilité et pertinence de l'information utilisée,
 - outils/techniques/modèles utilisés pour l'aménagement et la transition des forêts vers une structure future souhaitée
 - adéquation des connaissances et des compétences pour leur développement
 - Prise en compte des considérations de genre
 - Inclusion des secteurs connexes
 - Contraintes de planification et les moyens de les surmonter ;
- c) Évaluer le niveau d'appropriation des plans par les institutions de mise en œuvre, les contraintes rencontrées et les moyens de les surmonter ;
- d) Évaluer l'état d'aménagement des différents types de forêts dans les pays sélectionnés, y compris les contraintes rencontrées et les mesures visant à améliorer les diverses opérations qui caractérisent la gestion forestière ; et
- e) Sur la base des résultats de l'étude, élaborer un module de formation ou des lignes directrices qui peuvent appuyer le renforcement des capacités en matière d'aménagement et de gestion forestière.

4. LIVRABLES ATTENDUS

- a) Deux rapports d'environ 20-30 pages chacun, sur:
 - Les Plans d'aménagement forestier
 - Les pratiques de gestion forestière
- b) Module de formation ou lignes directrices pour le renforcement des capacités en matière de planification et de gestion forestières

5. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES MINIMALES

- Détenir au moins une maîtrise en foresterie ou en gestion des ressources naturelles, avec une expérience en aménagement forestier et en gestion forestière ; un doctorat sera un avantage ;
- Avoir une expérience avérée dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier et de la gestion durable des forestières ;
- Avoir écrit au moins un chapitre de livre ou publié des articles dans des revues à comité de lecture sur ces thématiques ; et
- Avoir d'excellentes aptitudes à la rédaction et à la communication orale en anglais ou en français.

6. DURÉE DE LA CONSULTATION

Les tâches définies dans les présents TDR sont d'une durée de deux mois-personnes, A compter du **06 Décembre 2019** et s'étalant sur une période de trois mois calendaires. Les experts travailleront à partir de leur lieu de résidence, mais en étroite consultation avec le personnel concerné du Secrétariat du Forum, tout en respectant le calendrier mise en oeuvre convenu.

7. COMMENT POSTULER

Veuillez envoyer votre candidature par courriel à l'AFF, en indiquant le titre et le numéro de cette consultation sur la ligne objet, et en joignant une proposition contenant :

- Une lettre d'accompagnement indiquant comment vous répondez aux exigences en matière de qualifications et d'expérience susmentionnées ;
- Principaux domaines de résultats, activités spécifiques correspondantes et méthodologie pour les exécuter ;
- Une matrice de données répertoriant les besoins d'information par rapport aux sources de données ;
- Une ébauche de plan de travail (produits livrables clairement indiqués en fonction des semaines de travail pour chaque résultat clé) ;
- Une table des matières provisoire avec le nombre de pages correspondant ; et
- Un CV mis à jour.

Veuillez postuler avec en ligne d'objet : **“CONSULTATION No 01-131 EXPERTS EN AMENAGEMENT ET GESTION FORESTIERS POUR DIFFERENTS TYPES DE FORETS EN AFRIQUE”** à d.mutta@cgiar.org; h.bouda@cgiar.org, et m.vana@cgiar.org avec copie à exec.sec@afforum.org

La date limite pour postuler est le **29 novembre 2019**. Seuls les candidats retenus seront contactés.